

**OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire en faveur de l'association Aubervilliers-Bouilly-solidaires / les amis de Bouilly pour la réalisation du projet d'extension et de transformation en centre de santé du poste de santé.**

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint chargé des relations internationales,

Vu le plan de financement du projet d'extension et de transformation en centre de santé du poste de santé remis avec le dossier de demande de subvention déposé auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour l'année 2004 et fixant le montant de la contribution de la Commune à 5350 €,

Considérant que la Commune par la délibération du 31 mars 2004 a déjà accordé une première subvention de 4000 € à l'Association Aubervilliers-Bouilly-Solidaires / Les-Amis-de-Bouilly et qu'il convient de verser le solde de la part revenant à la Commune, soit 1350€,

Considérant par ailleurs que la commune d'Aubervilliers a perçu en 2002 une subvention de la Préfecture de 3735,20 € destinée à être reversée à l'association au titre de projet de rénovation du poste de santé,

A l'Unanimité,

DELIBERE

ARTICLE UN :

Une subvention complémentaire d'un montant de 1350 € est accordée à l'Association Aubervilliers-Bouilly-Solidaires / Les-Amis-de-Bouilly pour compléter le financement du projet « extension et transformation en centre de santé du poste de santé » à Bouilly (Mauritanie).

ARTICLE DEUX :

La subvention de la Préfecture d'un montant de 3735,20€ perçue en 2002 par la Commune au titre de la rénovation du poste de santé à Bouilly est reversée à l'Association Aubervilliers-Bouilly-Solidaires / Les-Amis-de-Bouilly.

Le montant total de la subvention votée au profit de l'association Aubervilliers-Bouilly-Solidaires / Les-Amis-de-Bouilly s'élève à : 1350€ + 3735,20€ = 5085,20€.

Le Maire,